



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-172

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX SITUES PARC DU VIVIER - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et Administration générale, rappelle à l'Assemblée que par délibérations n° 2015-017 du 27 mars 2015 et n° 2015-174 du 9 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un certain nombre de services communs avec Bordeaux Métropole.

Pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, l'organisation de ces services communs, il a été acté le principe d'une mise à disposition de certains locaux occupés par lesdits services, sans transfert de propriété.

C'est dans ce contexte que la Ville de Mérignac a mis à disposition à compter du 1er janvier 2016 au profit de Bordeaux Métropole une partie du bâtiment communal situé dans le parc du Vivier rue Maurice Utrillo pour y créer un local pour les jardiniers.

Aujourd'hui, la Ville accepte de mettre à disposition de Bordeaux Métropole l'ensemble du bâtiment à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015-017 du 27 mars 2015 adoptant le périmètre de mutualisation avec Bordeaux Métropole,

Vu la délibération n° 2015-174 du 9 novembre 2015 autorisant la signature de la convention de création des services communs et du contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 29 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention avec Bordeaux Métropole telle que proposée en annexe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 décembre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.